

KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION – K.I.C
Société par Actions Simplifiée
au capital social de 644 000 euros
Siège social : 1A Rue Jean Walter 59000 LILLE
329 542 807 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à 14h00,

Les actionnaires de la société KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION – K.I.C, société par actions simplifiée au capital social de 644000 euros, divisé en 644 actions de 1000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 25-27 rue Harald Stambach – Cellule OC – 59290 Wasquehal, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

- **Société K6 UNITED**, propriétaire de 611 actions, est
Présente Absente Représentée par...
- **Cédrick DELELIS**, propriétaire de 32 actions, est
Présente Absente Représentée par...
- **Xavier KIEKEN**, propriétaire d'1 action, est
Présente Absente Représentée par...

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société. Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier KIEKEN, Président de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION – K.I.C. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la composition du Conseil de Surveillance,
- Rémunération du nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Transfert du siège social,
- Modification d'une condition de nomination du Président de la SAS dans l'article 15 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président présente son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président procède au vote de la résolution unique.



RESOLUTION 1 – RENOUELEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, accepte les démissions de Monsieur Daniel LEMAY et de Monsieur Xavier LAURENT en tant que membres du Conseil de Surveillance de la SAS, et décide d'ajouter 1 membre au Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années comme stipulé dans l'article 19.1. des statuts de la Société.

Membres du Conseil de Surveillance avant modification :

- Madame Elsa KIEKEN, présidente
- Madame Audrey KIEKEN,
- Monsieur Daniel LEMAY,
- Monsieur Xavier LAURENT.

Nouvelle composition du Conseil de Surveillance depuis le 15 février 2026 :

- Madame Elsa KIEKEN, présidente
- Madame Audrey KIEKEN,
- Monsieur Vianney KIEKEN.

Les autres dispositions non expressément modifiées par la présente résolution demeurent en vigueur.

Vote : 612 voix POUR, voix CONTRE, 32 ABSTENTION
Cette résolution est adoptée..... à la majorité des voix.

RESOLUTION 2 – REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide de fixer le montant des jetons de présence à 600€ pour Monsieur Vianney KIEKEN, et par participation aux séances du Conseil de surveillance ainsi que le remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

La rémunération des autres membres du Conseil de surveillance demeure en vigueur.

Vote : 612 voix POUR, voix CONTRE, 32 ABSTENTION
Cette résolution est adoptée..... à la majorité des voix.

RESOLUTION 3 – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide de transférer le siège social à Wasquehal (59290), 25-27 rue Harald Stambach – Cellule OC, et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le nouveau siège social est fixé : 25-27 rue Harald Stambach – Cellule OC - 59290 Wasquehal à compter du 12 mai 2026.

Ancien siège du 1^{er} décembre 2014 au 12 mai 2026 : 1A rue Jean Walter 59000 Lille

Ancien siège avant le 1^{er} décembre 2014 : 17 rue Nicolas Appert 59650 Villeneuve d'Ascq

Vote : 612 voix POUR, voix CONTRE, 32 ABSTENTION
Cette résolution est adoptée..... à la majorité des voix.



RESOLUTION 4 – NOMINATION DU PRESIDENT

L'article 15.1 des Statuts de la société est modifié comme suit :

« La Société est gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale. Le Président peut être choisi parmi les associés ou en-dehors d'eux. Lorsqu'une personne morale est nommée Président, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent la même responsabilité civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent. »

Vote : 612 voix POUR, voix CONTRE, 32 ABSTENTION
Cette résolution est adoptée... à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Actionnaire K6 UNITED



Actionnaire Cédric DELELIS

Actionnaire Xavier KIEKEN

